



AUREILHAN, le 25 mai 2022

**Yannick BOUBÉE**

Maire

Conseiller départemental

### **Convocation du Conseil Municipal**

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le

**Vendredi 3 juin 2022 à 18h30,  
Salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Aureilhan**

#### Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 avril 2022 ;
- 2) Budget Blanche Odin : décision modificative n°1 ;
- 3) Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées : modification statutaire : ajouts des compétences : « aménagements de consignes vélos sécurisés inscrits au Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables » et « Aménagements d'itinéraires cyclables pour les axes Tarbes/Lourdes et Tarbes/Bagnères inscrits au niveau 1 du schéma directeur vélo » ;
- 4) Signature de l'avenant n°2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et la Commune d'Aureilhan pour les travaux de rénovation de l'ECLA ;
- 5) Comité Social Territorial : fixation du nombre de représentants du personnel, paritarisme numérique et recueil de l'avis des représentants de la collectivité ;
- 6) Signature de la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat ;
- 7) Ressources Humaines : création de postes ;
- 8) Participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire au titre de la prévoyance ;
- 9) Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



  
Yannick BOUBÉE